

### OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligations de sécurité et de formations imposées par le Code du Travail, notamment l'art. R4544-9 indiquant que « les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des personnes formées » et l'art. R4544-10 qui précise notamment qu' « avant de délivrer l'habilitation électrique, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. »  
Norme NFC 18510

### PUBLIC CONCERNE

Personnel chargé d'effectuer des essais sur des ouvrages ou installations électrique.

### PRE-REQUIS

Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques. L'apprenant doit être capable de comprendre les instructions de sécurité.

### OBJECTIFS

Rendre l'apprenant capable de :

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C18-510 dans les domaines et situations propres à son établissement ou lieux d'intervention ainsi qu'à sa fonction
- Mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement ;
- Réaliser en toute sécurité les opérations de consignation en BT, les essais.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre de ces travaux et/ou opérations de consignation et autres documents associés
- Rendre compte de ses activités.
- Adopter la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Obtenir l'avis de formation favorable pour être habilité

### CONTENU :

#### **1. TRONC COMMUN**

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure

Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels

Zones d'environnement et leurs limites

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention

Surveillance des opérations

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée

Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Évaluation du risque électrique

#### **2. MODULE BE-Mesure (Théorie)**

Préciser le rôle du chargé d'exploitation électrique.

Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.

Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.  
 Rendre compte de son activité.  
 Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.  
 Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc.)  
 Enoncer les prescriptions d'exécution des essais.  
 Organiser, délimiter et signaler la zone d'essai.  
 Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT Zone 4 - (mise en place de nappes isolantes, etc.)  
 Enoncer les consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais).  
 Nommer les documents applicables dans le cadre des essais, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).  
 Rédiger les documents applicables dans le cadre des essais.  
 Lister les mesures de prévention à observer lors d'un essai.  
 Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.  
 Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais.  
 Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.  
 Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des essais (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).  
 Effectuer des essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.  
 Décrire les étapes de la consignation et les documents associés.  
 Réaliser des consignations sur différents types de matériels.  
 Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

### 3. MODULE BE-Mesure (Pratique)

Enumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre  
 Balisage de la zone d'essai  
 Surveillance de la zone d'essai  
 Comportement adapté en fonction des risques  
 Identifier, vérifier et mettre en œuvre ses EPI  
 Réalisation d'un essai et d'un mesurage  
 Réalisation d'une consignation  
 Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique

#### METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.  
 Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise.  
 Mises en situation pratique sur installations pédagogiques ou sur le site.

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéoprojecteur, divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

#### EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.  
 Une évaluation certificative, théorique et pratique, est réalisée en fin de formation.

#### INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitations électriques.

### AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

### VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation avec mention Favorable ou Défavorable) sera remis à l'employeur

### DUREE FORMATION

3 jours (21 heures de face à face pédagogique)

### RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

### NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes  
- minimum 4 personnes

### MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.